

# Ville de GRUISSAN

## Conseil Municipal

Séance du Jeudi 27 février 2014 à 18 heures

---

### COMPTE RENDU

#### PRÉSENTS : 23

CODORNIOU D - LABATUT L - DELRIEU C - LOPEZ R - VAQUIE C - CAREL M - DOMENECH A  
SELIG H - BATT R - BEDOS A - BES D - BOUCHER - GARCIA MF - BRAEM B - COMBRES D  
DOS SANTOS F - GAGNOULET B - GARCIA J - GRILLOU P - LENOIR A - OURNAC A  
SANTACATALINA H - JEAN P - PFLUMIO C

#### PROCURATIONS : 2

CORNILLEAU JC à SELIG H  
TINE S à DELRIEU C

#### ABSENTS OU EXCUSÉS : 1

OLIVIER N

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BRAEM B

#### PREAMBULE :

Avant de procéder à l'appel des Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOUCHER-GARCIA qui tient à remercier Monsieur le Maire de l'avoir intégrée dans son équipe municipale pendant deux mandats. Elle se déclare heureuse de la confiance qu'il lui a faite. Elle précise que le Maire est un bon capitaine. Elle déclare également avoir été très contente et fière de travailler avec tous les élus et les services pendant les deux mandats qu'elle a exercés et conclut par un grand Merci.

Monsieur le Maire remercie Madame BOUCHER-GARCIA pour ses mots chaleureux. Il salue également le travail assuré par les autres Elus Municipaux qui ont décidé de ne pas se représenter au suffrage des Gruissanais (Chantal VAQUIE, Denis BES, José GARCIA, Pascale GRILLOU, Annie OURNAC, Bernard BRAEM, Pierre JEAN et Carole PFLUMIO).

#### OUVERTURE SEANCE :

Monsieur le Maire fait l'appel des Conseiller(e)s présent(e)s à la séance ou ayant donné procuration.

Constatant que le quorum requis est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

➤ Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, modifié et complété par les points suivants :

#### Points ajoutés :

- ♦ EDF Collectivités Contrat de service DIALEGE INTERNET
- ♦ Indemnisation Forfaitaire des Travaux supplémentaires dans le cadre des Elections
- ♦ Prise en charge partielle de la formation permis de catégorie B pour un agent titulaire
- ♦ Convention FESTEJADES
- ♦ Aide exceptionnelle à la Ville de QUIMPERLE frappée par des inondations exceptionnelles

- ♦ Réorganisation des aides aux temps libres CAF de l'Aude
- L'ordre du jour, tel que présenté par Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.
- Le compte rendu de la séance du Jeudi 23 janvier 2014 est adopté par l'ensemble des membres présents à la séance ou ayant donné procuration.

## ➤ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1) ACTION ÉCONOMIQUE :

<b>Tarifs des Amodiations Chalets pour 2014</b>	<b>Le Maire</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire informe que la Commune de GRUISSAN consent un droit d'occupation précaire sur les parcelles listées par délibérations du 14 décembre 1993, 23 février 1994 et 30 juin 2010. La délibération du 14 décembre 1993 fixe la durée et les modalités de cette occupation.

En contrepartie de cette occupation précaire, tout occupant verse annuellement à la Commune une indemnité selon trois tarifs en fonction de l'implantation de la parcelle (tarif 1 : chalets n° 1 à 32, tarif 2 : chalets n° 33 à 64 et tarif 3 : chalets n° 65 à fin).

L'article 3 de la délibération de 1993 autorise le Conseil Municipal à réviser les tarifs d'occupation. L'augmentation des tarifs ne peut être supérieure à la variation de l'indice du coût de la construction (cc) publié par l'INSEE.

Taux d'augmentation possible pour 2014 : 0% (Indice cc base 3ème trimestre 2013 = - 2.18 %).

L'indice cc pour l'année 2014 étant négatif aucune augmentation n'est possible.

	2013	2014 maxi
Tarif 1	1.38	1.38
Tarif 2	1.15	1.15
Tarif 3	0.95	0.95

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs 2013.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

<b>Demande de dénomination Commune Touristique</b>	<b>Le Maire</b>
--	-----------------

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU le Code du Tourisme, notamment son article L.133-11 ;  
 VU le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux Communes Touristiques et aux stations classées de tourisme ;  
 VU l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux Communes Touristiques et aux stations classées ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012170-0010 en date 20 juin 2012 classant l'Office de Tourisme de GRUISSAN en catégorie 1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2009-11-1646 du 8 juin 2009, prononçant la dénomination de Gruissan en Commune Touristique.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a été dénommée Commune Touristique par arrêté préfectoral n°2009-11-1646 pris en date du 8 juin 2009. Au terme d'une période de 5 années la Commune doit déposer un dossier afin de pouvoir conserver cette dénomination.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de demande de dénomination de Commune Touristique annexé à la présente délibération et de l'autoriser à solliciter la dénomination de Commune Touristique.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

## **2) FINANCES :**

<b>Approbation Compte de Gestion Budget Commune 2013</b>
--

<b>Le Maire</b>
-----------------

L'examen du compte administratif et du compte de gestion du budget COMMUNE 2013 a permis de constater leur concordance.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2013.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

➤ *Sortie de Monsieur le Maire à 18h25.*

<b>Approbation Compte Administratif 2013 - Budget Principal et Budgets annexes CAMPING, ATELIERS RELAIS, CENTRE NAUTIQUE ET LES CHALETS ONZIEME RANGEE</b>
--

<b>Louis LABATUT</b>
----------------------

Le compte administratif de l'exercice 2013 a été rapproché du compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour le budget principal et les budgets annexes CAMPING, ATELIERS RELAIS, CENTRE NAUTIQUE, les CHALETS ONZIEME RANGEE ;

L'examen de ces documents a permis de constater leur concordance pour le budget PRINCIPAL ET ANNEXES CAMPING, ATELIERS RELAIS, CENTRE NAUTIQUE, LES CHALETS ONZIEME RANGEE :

Tableau en annexe.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil après avoir confié à Monsieur Louis LABATUT la présidence de la séance pour présenter et proposer au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif pour le budget principal et budgets annexes camping, ateliers relais, centre nautique et les chalets onzième rangée.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

<b>DELIBERATION</b>					Nombre de membres en exercice.....	
<b>(1 )DU CONSEIL MUNICIPAL</b>					Nombre de membres présents.....	
<b>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013</b>					Nombre de suffrages exprimés.....	
					VOTE : Contre : 0	Pour :
					Date de convocation :	
					Séance du 2014 à..... heures	

L(2) *Conseil Municipal* réuni sous la présidence de Monsieur CODORNIU déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Didier CODORNIU (3) *Maire*, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés.....		443 457,29	1 590 998,72	0,00	1 590 998,72	443 457,29
Opérations de l'exercice.....	14 385 220,39	16 076 975,99	3 655 328,84	4 122 105,27	18 040 549,23	20 199 081,26
TOTAUX.....	14 385 220,39	16 520 433,28	5 246 327,56	4 122 105,27	19 631 547,95	20 642 538,55
Résultats de clôture.....		2 135 212,89	1 124 222,29			1 010 990,60
Restes à réaliser.....			294 486,80	508 659,32	294 486,80	508 659,32
TOTAUX CUMULES.....		0,00	1 418 709,09	508 659,32	294 486,80	1 519 649,92
RESULTATS DEFINITIFS.....		2 135 212,89	910 049,77	0,00		1 225 163,12

**COMPTE ANNEXE POUR : le budget annexe CENTRE NAUTIQUE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés.....	0,00	220 333,19	162 334,18	0,00	162 334,18	220 333,19
Opérations de l'exercice.....	256 538,24	266 032,12	258 657,21	843 058,42	515 195,45	1 109 090,54
TOTAUX.....	256 538,24	486 365,31	420 991,39	843 058,42	677 529,63	1 329 423,73
Résultats de clôture.....	0,00	229 827,07	0,00	422 067,03		651 894,10
Restes à réaliser.....			149 732,85	0,00	149 732,85	0,00
TOTAUX CUMULES.....			149 732,85	422 067,03	149 732,85	651 894,10
RESULTATS DEFINITIFS.....	0,00	229 827,07	0,00	272 334,18		502 161,25

1° rayer les mentions inutiles

2° Conseil municipal, commission administrative ou comité.

3° Maire ou Président

4° Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". "Les déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

compte annexe pour : Le budget ateliers Relais

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés.....		46 287,23	0,00	0,00	0,00	46 287,23
Opérations de l'exercice.....	75 864,34	43 724,51	0,00	0,00	75 864,34	43 724,51
TOTAUX.....	75 864,34	90 011,74	0,00	0,00	75 864,34	90 011,74
Résultats de clôture.....		14 147,40	0,00		0,00	14 147,40
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....		0,00	0,00	0,00		0,00
RESULTATS DEFINITIFS.....		14 147,40	0,00	0,00	0,00	14 147,40

compte annexe pour :le budget Annexe Camping

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés.....	0,00	25 654,62	0,00	88 523,24	0,00	114 177,86
Opérations de l'exercice.....	15 294,94	23 000,00	98 802,34	9 264,39	114 097,28	32 264,39
TOTAUX.....	15 294,94	48 654,62	98 802,34	97 787,63	114 097,28	146 442,25
Résultats de clôture.....	0,00	33 359,68	1 014,71	0,00		32 344,97
Restes à réaliser.....	0,00	0,00	6 913,50		6 913,50	0,00
TOTAUX CUMULES.....		33 359,68	6 913,50	0,00	6 913,50	32 344,97
RESULTATS DEFINITIFS.....		33 359,68	7 928,21	0,00		25 431,47

compte annexe pour :le budget Annexe Chalets onzième rangée

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés.....	0,00	966 250,33	0,00	0,00	0,00	966 250,33
Opérations de l'exercice.....	1 077 064,53	284 368,79	0,00		1 077 064,53	284 368,79
TOTAUX.....	1 077 064,53	1 250 619,12	0,00	0,00	1 077 064,53	1 250 619,12
Résultats de clôture.....	0,00	173 554,59	0,00	0,00		173 554,59
Restes à réaliser.....	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES.....		173 554,59	0,00	0,00	0,00	173 554,59
RESULTATS DEFINITIFS.....	0,00	173 554,59		0,00		173 554,59

2° Constate, aus si bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° .....

Ont signé au registre des délibérations : MM; MM.....

Cachet

Pour expédition conforme,  
Le Maire

présentation consolidée Budget principal et budgets annexes

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés.....	0,00	1 701 982,66	1 753 332,90	88 523,24	1 753 332,90	1 790 505,90
Opérations de l'exercice.....	15 809 982,44	16 694 101,41	4 012 788,39	4 974 428,08	19 822 770,83	21 668 529,49
TOTAUX.....	15 809 982,44	18 396 084,07	5 766 121,29	5 062 951,32	21 576 103,73	23 459 035,39
Résultats de clôture.....		2 586 101,63	703 169,97	0,00		1 882 931,66
Restes à réaliser.....			444 219,65	508 659,32	444 219,65	508 659,32
TOTAUX CUMULES.....		2 586 101,63	1 147 389,62		444 219,65	2 391 590,98
RESULTATS DEFINITIFS.....		2 586 101,63	1 147 389,62	0,00		1 947 371,33
2° Constate, aussi bien pour la comptabilité						
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;						
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;						
5°.....						
Ont signé au registre des délibérations : MM, MM.....						
		Cachet			Pour expédition conforme, Le Maire	

➤ Retour de Monsieur le Maire à 18h35.

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la Présidence du Conseil.  
Après approbation du Compte Administratif 2013 et du Compte de Gestion du Budget Communal 2013, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses	14 385 220.39 €
Recettes	16 076 975.99 €
Résultat de l'exercice	1 691 755.60 €
Résultat reporté 2012	443 457.29 €
Reprise résultat excédentaire Dissolution Syndicat inter-méditerranée de l'aire narbonnaise	1 651.45 €
<b>Résultat de fonctionnement 2013</b>	<b>2 136 864.34 €</b>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	3 655 328.84 €
Recettes	4 122 105.27 €
Résultat de l'exercice	466 776.43 €
Résultat reporté 2012	- 1 590 998.72 €
Reprise résultat excédentaire Dissolution Syndicat inter-méditerranée de l'aire narbonnaise	191.92 €
<b>Résultat d'investissement 2013</b>	<b>- 1 124 030.37 €</b>
Restes à réaliser Dépenses	294 486.80 €
Restes à recouvrer Recettes	508 659.32 €
<b>Besoin de financement 2013</b>	<b>- 909 857.85 €</b>

Affectation du résultat de fonctionnement 2 136 864.34 € comme suit :

- 909 857.85 € au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- 1 227 006.49 € au 002 excédent de fonctionnement reporté

Affectation du résultat d'investissement - 1 124 030.37 € :

- art 001 déficit reporté d'investissement

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Approbation compte de gestion Budget annexe Ateliers Relais 2013

L. LABATUT

L'examen du compte administratif et du compte de gestion du Budget annexe ATELIERS RELAIS 2013 a permis de constater leur concordance.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Affectation du Résultat Budget annexe Ateliers Relais

Le Maire

Après approbation du compte administratif 2013, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
Dépenses	75 864.34 €
Recettes	<u>43 724.51 €</u>
Résultat de l'exercice	- 32 139.83 €
Résultat reporté 2012	<u>46 287.23 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2013</b>	<b>14 147.40 €</b>
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	<u>0.00 €</u>
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat reporté 2012	<u>0.00 €</u>
<b>Résultat d'investissement 2013</b>	<b>0.00 €</b>

Affectation du résultat de fonctionnement 14 147.40 € comme suit :

- Au 002 excédent reporté pour 14 147.40 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Affectation du Résultat Budget annexe Centre Nautique

L. LABATUT

Après approbation du compte administratif 2013 et du compte de gestion du Budget annexe Centre nautique, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :



**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	256 538.24 €
Recettes	266 032.12 €
Résultat de l'exercice	9 493.88 €
Résultat reporté 2012	<u>220 333.19 €</u>
Correction résultat 2012	<u>-0.10 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2013</b>	<b>229 826.97 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	258 657.21 €
Recettes	843 058.42 €
Résultat de l'exercice	584 401.21 €
001 déficit reporté	<u>162 334.18 €</u>
<b>Résultat d'investissement 2013</b>	<b>422 067.03 €</b>
Restes à réaliser Dépenses	149 732.85 €
Restes à recouvrer recettes	<u>0.00 €</u>
	149 732.85 €

Affectation du résultat de fonctionnement 229 826.97 € comme suit :

- Art 002 excédent antérieur reporté pour 229 826.97 €

Affectation du résultat d'investissement 422 067.03 € comme suit :

- Art 001 Excédent reporté d'investissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les affectations de résultats présentées ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

**Approbation Compte de gestion Budget annexe Centre Nautique 2013**

**L. LABATUT**

L'examen du compte administratif et du compte de gestion du Budget annexe CENTRE NAUTIQUE

2013 a permis de constater leur concordance.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2013.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

L'examen du compte administratif et du compte de gestion du Budget annexe CAMPING 2013 a permis de constater leur concordance.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2013.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

Après approbation du compte administratif et du compte de gestion du Budget annexe camping 2013, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
Dépenses	15 294,94 €
Recettes	<u>23 000,00 €</u>
Résultat de l'exercice	7 705,06 €
Résultat reporté 2012	<u>25 654,62 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2013</b>	<b>33 359,68 €</b>
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	
Dépenses	98 802,34 €
Recettes	9 264,39 €
Résultat de l'exercice	- 89 537,95 €
Résultat reporté 2012	<u>88 523,24 €</u>
<b>Résultat d'investissement 2013</b>	<b>- 1 014,71 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>	<b>6 913,50 €</b>
<b>Besoin de financement 2013</b>	<b>- 7 928,21 €</b>

Affectation du résultat de fonctionnement 33 359,68 € comme suit :

- Au 1068 pour couvrir le besoin de financement 7 928,21 €
- Au 002 pour un montant de 25 431,47 €

Affectation du résultat d'investissement - 1014,71 €

- Au 001 déficit reporté d'investissement pour 1 014,71 €

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

**Approbation Compte de gestion Budget annexe Chalets onzième Rangée 2013 L. LABATUT**

L'examen du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe Chalets onzième rangée 2013 a permis de constater leur concordance.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2013.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

**Affectation du Résultat 2013 Budget annexe Chalets onzième Rangée 2013 L. LABATUT**

Après approbation du compte administratif 2013 et du compte de gestion du budget annexe les chalets onzième rangée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	1 077 064.53 €
Recettes	284 368.79 €
	- 792 695.74 €
Résultat reporté 2012	966 250.33 €
<b>Résultat de fonctionnement 2013</b>	<b>173 554.59 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat reporté 2012	0 €
<b>Résultat 2013</b>	<b>0.00 €</b>

Affectation du résultat de fonctionnement 173 554.59 €  
- Art 002 excédent reporté

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

**Avance subvention Office de Tourisme 2014 L LABATUT**

Monsieur le Maire rappelle la spécificité des crédits de subventions : les crédits qui figurent à l'article 657 ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

En l'absence du vote du Budget Primitif 2014, et pour éviter que l'Office du Tourisme ne se retrouve en difficultés de Trésorerie liées aux frais des structures, Monsieur le Maire propose d'attribuer une avance sur la subvention 2014 pour l'Office du Tourisme répartie comme suit :

- Budget Office du Tourisme : 330 000.00 €
- Budget centre Balnéoludique : 361 000.00 €

Ces avances seront déduites lors du vote du Budget Primitif 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des avances de subvention pour l' Office du Tourisme citées ci-dessus et de dire que les crédits seront prévus à l'article 657 du Budget Communal 2014.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

<b>Avance subvention Associations 2014</b>
--

<b>Le Maire</b>
-----------------

Monsieur le Maire rappelle la spécificité des crédits de subventions : Les crédits qui figurent à l'article 657 ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

En l'absence du vote du Budget Primitif 2014, et pour éviter que certaines associations ne se retrouvent en difficultés financières, Monsieur le Maire propose d'attribuer une avance sur la subvention 2014 qui sera déduite lors du vote du Budget primitif 2014 pour les associations suivantes :

- AVIRON GRUISSANAIS : 21 000.00 €
- MJC : 30 000.00 €
- VOLLEY CLUB GRUISSANAIS : 19 000.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des avances de subvention pour les associations citées ci-dessus et de dire que les crédits seront prévus à l'article 657 du budget communal 2014.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

<b>Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2014</b>
--

<b>Le Maire</b>
-----------------

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Préalablement au vote du budget primitif 2014, la Ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2013.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2014, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2013.

À savoir :

- chapitre 20 : 49 000.00 euros
- chapitre 21 : 164 000.00 euros
- chapitre 23 : 561 000.00 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget et de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

<b>EDF Collectivités Contrat de service DIALEGE INTERNET</b>
--

<b>L. LABATUT</b>
-------------------

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Contrat de Service DIALEGE INTERNET établi par EDF COLLECTIVITES.

Ce service permettrait à la collectivité de surveiller tout au long de l'année les consommations et coût d'énergie, poste par poste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce contrat et de l'autoriser à signer ce contrat de service et tout acte relatif à cette opération.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

<b>Indemnisation Forfaitaire des Travaux supplémentaires dans le cadre des Elections</b>
--

<b>M. CAREL</b>
-----------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu des heures supplémentaires pouvant être effectuées par les agents dans le cadre des consultations électorales (Municipales et Européennes 2014), le paiement d'une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires et d'une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires pour élections.

L'IHTS est accordée aux agents ayant effectué l'accompagnement administratif des bureaux de vote.

L'attribution individuelle s'opère de la manière suivante :

Taux horaire dimanches et jours fériés correspondant à l'indice majoré des agents X par nombre d'heures réellement exécutées

Les IFTS sont accordées aux 6 agents chargés du secrétariat des bureaux de vote :

### Calcul du crédit global par tour de scrutin:

IFTS X Coefficient voté par collectivité X nombre de bénéficiaires  
12

$$(1078.72 \times 4 \times 6) / 12 = 2\,157.44 \text{ €}$$

### Montant individuel maximum pouvant être accordé :

$$(\text{IFTS annuelle} \times \text{coefficient}) / 4 = (1078.72 \times 4) / 4 = 1\,078.72 \text{ €}$$

### Attributions individuelles par tour de scrutin selon le temps de travail

**5 Agents : 345.74 €**

**1 Agent : 428.73 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder les indemnités (IHTS et IFTS) ainsi définies, de l'inviter à procéder aux attributions individuelles dans la limite des plafonds établis par la législation et de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

**Prise en charge partielle de la formation permis de catégorie B pour un agent titulaire**

**M. CAREL**

A la demande de la collectivité et pour nécessité de service, un agent titulaire qui ne possède pas le permis de conduire de catégorie B va suivre une formation en vue de l'obtention de ce permis de conduire.

Cette formation est intégrée dans le plan de formation de l'agent.

Les frais occasionnés par cette formation s'élèvent à 1 200,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge une partie de cette dépense selon les modalités suivantes :

- 50 % de la facture à la charge de l'agent,
- 50 % à la charge de la collectivité,
- règlement par la commune de l'intégralité de la facture à l'organisme de formation, la quote-part à la charge de l'agent sera déduite de son salaire selon un échéancier fixé par convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'engagement de la dépense totale (1 200 €) et les modalités de paiement et de répartition entre la collectivité et l'agent de ladite dépense, d'approuver le projet de convention présenté et de l'autoriser à signer la convention de répartition des frais, annexée à la présente et dit que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 du budget communal.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

Monsieur le Maire propose que les 6, 7 et 8 juin 2014, le local de la garderie, la cour et les salles annexes nommées « bleue, verte et jaune » du bâtiment de l'école primaire ainsi que le foyer « Lo Soleilhas » soient mis à disposition de l'Office de Tourisme dans le cadre des Festéjades pour les artistes des troupes.

Monsieur le Maire précise qu'une convention a été rédigée afin de définir le cadre de cette mise à disposition d'équipements communaux et des responsabilités de chacun.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qu'il propose d'adopter.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention annexée à la présente et de l'autoriser à la signer.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

<b>Aide exceptionnelle à la Ville de QUIMPERLE frappée par des inondations exceptionnelles</b> <b>Régine BATT</b>
--

Pendant plus de 2 mois, la Région Bretagne a subi des évènements climatiques d'une violence et d'une durée exceptionnelle.

Les Médias se sont faits régulièrement l'écho de ces tempêtes qui ont ravagé plusieurs Communes Bretonnes.

De nombreux résidents de Gruissan sont originaires de cette Région qui subit ces évènements naturels dans la dignité et avec un grand courage.

Il apparait que la commune de Quimperlé a été particulièrement frappée par ces phénomènes naturels dévastateurs.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de Gruissan d'accorder une aide exceptionnelle de 1 500 € à la Commune de Quimperlé en signe de solidarité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de voter une aide exceptionnelle à la Commune de Quimperlé d'un montant de 1 500 €, de dire que les crédits sont inscrits à l'article budgétaire concerné et de l'autoriser à faire toute démarche y afférente.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

<b>Réorganisation aides aux temps libres CAF de l'Aude</b>
--

**C. VAQUIE**

Pour l'année 2013 la CAF de l'Aude distribuait aux familles un chéquier permettant de réduire le coût de la journée en Centre de Loisirs.

Pour 2014, la CAF revoit sa politique de déploiement de ces aides.

Elle propose une aide financière égale à 20 centimes de l'heure reversée aux Communes, en contrepartie d'une baisse effective du tarif horaire de 30 centimes/heure, soit un prix horaire de référence de 1€70.

Suivant le calcul des heures facturées + aide CAF reversée, il restera à charge de la commune la somme de 238 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le prix horaire de référence en le fixant à 1,70 €/heure.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

*L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour adopté en début de séance étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h50.*